



## COMITE SYNDICAL – Séance du JEUDI 16 JUIN 2022

Date de convocation : 9 juin 2022 - Date d'affichage : 9 juin 2022  
Nombre de délégués : En exercice : 22 - Présents : 11 - Votants : 15

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi seize juin, à 20h30, les délégués des communes auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Région de Chevreuse, légalement convoqués, se sont rassemblés au siège du Syndicat, sous la Présidence de Monsieur Jacques PELLETIER.

Secrétaire de séance : Delphine REAU

### ETAIENT PRESENTS

CHEVREUSE	:	Anne HERY LE PALLEC	Pierre GODON
CHOISEL	:	Gaëlle DIZENGREMEL	Cécile DISPAU
DAMPIERRE EN YVELINES	:	Denis METZGER	
MILON LA CHAPELLE	:	Jacques PELLETIER	Pascal HAMON
SAINT FORGET	:	Frédérique VAUSELLE	
SAINT LAMBERT DES BOIS	:	Claude HELIE	
SENLISSE	:	Marie-Philomène TAVARES	Delphine REAU

### ABSENTS REPRESENTES

MAGNY LES HAMEAUX	:	Bertrand HOUILLON donne pouvoir à Jacques PELLETIER	
		Emilie STELLA donne pouvoir à Pascal HAMON	
SAINT REMY LES CHEVREUSE	:	Dominique BAVOIL donne pouvoir à Frédérique VAUSELLE	
		Dominique DUFRASNES donne pouvoir à Anne HERY LE PALLEC	

### ABSENTS EXCUSES

CERNAY LA VILLE	:	Georges PASSET	José SANTINHO
CHATEAUFORT	:	Christophe JOYAU	Guillaume CASSEZ
DAMPIERRE EN YVELINES	:	Anne BRUNEL	
SAINT FORGET	:	Isabelle GAUTHERON	
SAINT LAMBERT DES BOIS	:	Olivier BEDOUELLE	

---

## PROCES-VERBAL DE SEANCE

### ORDRE DU JOUR :

1. *Nomination d'un secrétaire de séance*
2. *Approbation du procès-verbal du 24/03/2022*
3. *Délibération 2022.06.01 : Tarifs scolaires piscine, CCAS et salle des sports SAISON 2022-2023*
4. *Délibération 2022.06.02 : Tarifs du conservatoire musique et danse SAISON 2022-2023*
5. *Délibération 2022.06.03 : Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies »*
6. *Délibération 2022.06.04 : Décision Modificative n° 01 BUDGET 2022*
7. *Questions diverses*

Le Président ouvre la séance à 20h30.

### 1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président propose de nommer Madame Delphine REAU « secrétaire de séance ».

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte cette proposition.

### 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 24/03/2022

Aucune remarque n'étant apportée, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### 3. TARIFS SCOLAIRES PISCINE, CCAS ET SALLE DE SPORTS SAISON 2022-2023

Le Président explique que les conventions d'utilisation de la piscine intercommunale et de la salle des sports du SIVOM de la Région de Chevreuse sont établies en « année scolaire », soit de septembre à juin de l'année suivante.

Le Président précise les tarifs proposés pour la saison 2022-2023 tiennent compte de l'augmentation du coût de l'énergie (gaz et électricité) connue à ce jour, soit 45% pour l'électricité et 8% pour le gaz.

Madame HERY prend ensuite la parole et rappelle, comme chaque année, que les associations utilisatrices de la piscine et de la salle des sports du SIVOM ne devraient pas payer de location pour les infrastructures sportives. Elle ajoute que certaines associations utilisant la piscine pourraient éventuellement fermer l'établissement, ce qui, en échange de la gratuité, diminuerait le coût de fonctionnement du SIVOM. Une convention pourrait être établie en ce sens.

Le Président répond aux deux propositions faites par Madame Héry :

1. Sur la gratuité : Il rappelle, comme chaque année, que les statuts du SIVOM ne prévoient pas que ce dernier puisse allouer de subventions à quiconque ; il précise aussi que la conséquence immédiate de la distribution de subvention serait une augmentation des centimes syndicaux. Pour mémoire, une augmentation de 1% de centimes ne rapporte environ que 16 000 €.
2. Sur la fermeture de l'établissement par les membres d'une association : Il dit être opposé à ce que l'établissement soit fermé par une personne étrangère au SIVOM, donc n'ayant aucun lien de subordination avec lui. En cas de problème consécutif à un défaut de fermeture (intrusion par exemple), qui serait responsable de quoi ?

Madame HERY souhaite qu'une étude financière et technique de ce conventionnement soit réalisée.

Le Président fait un tour de table en posant la question suivante : qui est pour la gratuité des équipements (piscine et salle de sports) pour les associations du SIVOM ?

Le résultat est : 3 POUR (Mme HERY, Mr DUFRASNES (pouvoir à Mme HERY), Mr GODON.  
1 ABSTENTION : Mr METZGER  
11 CONTRE.

Par conséquent, le Président présente au vote les tarifs de la saison 2022-2023.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité des membres présents ou représentés, (3 CONTRE (Mme HERY, Mr GODON, Mr DUFRASNES (pouvoir à Mme HERY) et 1 ABSTENTION (Mr METZGER) fixe ainsi qu'il suit les tarifs pour l'année scolaire 2022/2023 :

PISCINE	SIVOM	H. SIVOM
Ecoles (coût horaire)		453.00 €
Association (1 heure) avec surveillance	188.00 €	340.00 €
Association (1 heure) sans surveillance	141.00 €	267.00 €
Association plongée, la séance		240.00 €
<b>ESPACE FORME (18 ans et +)</b>		
CCAS (16 personnes avec éducateur SIVOM)	183.00 €	
<b>SALLE DES SPORTS</b>		
Associations (1 heure)	13.70 €	
Associations (la journée)	74.70 €	
UNSS (la journée)	31.20 €	

#### 4. TARIFS DU CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE SAISON 2022-2023

Les tarifs de la carte « Conservatoire Musique et Danse » du SIVOM de la Région de Chevreuse sont établis en « année scolaire », soit de septembre à juin de l'année suivante. Le Président rappelle que 3 communes font partie de la carte « conservatoire » : Chevreuse, Choisel et Saint-Lambert-des-Bois.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**, fixe ainsi qu'il suit les tarifs du conservatoire musique et danse pour la saison 2022/2023 :

DANSE (-25 ans) jazz, claquettes, classique	Chevreuse Choisel St Lambert		Autres communes	ADULTE (25 ans et +) Chevreuse Choisel St Lambert		ADULTE (25 ans et +) autres communes
1 cours de danse	263 €		428 €	282 €		456 €
2 cours de danse	455 €		727 €	477 €		755 €
3 cours de danse	624 €		986 €	648 €		1 014 €
cours complémentaire aux 3 cours	166 €		263 €	173 €		270 €

MUSIQUE (-25 ans) cours individuel	Chevreuse Choisel St Lambert		Autres communes	ADULTE (25 ans et +) Chevreuse Choisel St Lambert		ADULTE (25 ans et +) autres communes
cours individuel 30 mn	566 €		1 059 €	588 €		1 089 €
cours individuel 45 mn	645 €		1 208 €	668 €		1 239 €
cours individuel 60 mn	726 €		1 358 €	749 €		1 389 €

MUSIQUE (-25 ans) cours collectif	Chevreuse Choisel St Lambert		Autres communes	ADULTE (25 ans et +) Chevreuse Choisel St Lambert		ADULTE (25 ans et +) autres communes
Formation musicale	168 €		273 €	180 €		286 €
Eveil musical (45 mn) Grande section maternelle	168 €		273 €			

<b>MUSIQUE SCOLAIRE</b> (Dampierre, Senlisse)	tarif mensuel (octobre à juin)	201 €
--	-----------------------------------	-------

DECIDE une réduction de 20% sur les cotisations « enfants » (jusqu'à 20 ans compris) à partir du 2<sup>ème</sup> enfant inscrit d'une même famille.

#### 5. DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 « FETES ET CEREMONIES »

Le Président informe les membres du Comité Syndical qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales de préciser par délibération les principales caractéristiques des dépenses à inscrire au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Cette délibération doit fixer les principales caractéristiques des dépenses visées qui seront mandatées sur ce compte.

Le Président propose au Comité Syndical de prendre en charge au compte 6232 l'ensemble des biens, services, objets et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que :

- ✓ Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements.

- ✓ Le règlement des factures de frais liés aux prestations de sociétés et de troupes de spectacles, notamment pour le gala de danse ou concerts du conservatoire et des manifestations sportives pour le centre aquatique.
- ✓ La location de matériels liée aux manifestations sportives et culturelles.
- ✓ Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions.
- ✓ Diverses prestations et apéritifs servis lors des cérémonies officielles, manifestations diverses et inaugurations, comme par exemple les vœux de la nouvelle année.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**, décide l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget.

## 6. DECISION MODIFICATIVE N° 01 BUDGET 2022

Suite à une erreur d'écriture lors de la saisie des inscriptions budgétaires, sur demande du Service de Gestion Comptable de Saint-Quentin-en-Yvelines, il est nécessaire de voter la Décision Modificative suivante :

### SECTION INVESTISSEMENT

#### Dépenses

Solde d'exécution reporté, compte 001.01 :	+ 36 000 €
Immobilisations en cours, constructions, compte 2313.413 :	- 36 000 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**, décide la Décision Modificative ci-dessus.

## 7. QUESTIONS DIVERSES

Aucune autre question diverse. Fin de la séance, 21h30.

A collection of handwritten signatures in blue ink. The most prominent signature is 'Jacques PELLETIER Président'. Other signatures are less legible but appear to be from various members of the committee.